

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 24 JANVIER 2022

Baromètre 2022 des énergies renouvelables électriques en France

La France ne respectera pas ses objectifs à 2023

La France n'est définitivement pas dans le rythme de ses objectifs à 2023, notamment pour le développement des secteurs de l'éolien et du photovoltaïque. En 2028, ce sont près de 18 GW qui risquent de manquer dans la transition du mix électrique national. Cependant, 2022 aura vu l'envol du photovoltaïque en autoconsommation chez les particuliers et la participation massive des secteurs renouvelables au budget de l'État.

Malgré une croissance du parc renouvelable électrique national de près de 4 gigawatts (GW) en 2022, la France n'est pas parvenue à respecter les feuilles de route des deux principales filières que sont l'éolien et le photovoltaïque. Pour la première, le développement du parc terrestre annuel reste désespérément sous le seuil des 2 GW par an et, à 2028, le retard sur les objectifs pourrait être compris entre 3,8 et 5,4 GW. Concernant l'énergie solaire, si le secteur a vu son activité moyenne annuelle se relever depuis 2021, les niveaux visés à fin 2023 puis à l'horizon 2028 ne seront pas non plus respectés. Au total, près de 18 GW pourraient manquer au parc électrique français pour ces deux seules filières. De plus, les textes de la loi d'accélération des énergies renouvelables, votée par l'Assemblée nationale le 10 janvier 2023, ne rassurent pas les professionnels, notamment ceux de l'éolien terrestre, qui craignent que les blocages grevant leur activité ne demeurent.

Toutefois, 2022 aura également été l'année de l'avènement du photovoltaïque en autoconsommation chez les particuliers où le seuil du GW de puissance installée a été dépassé à l'été. Les crises énergétique et économique mettent en avant les vertus des solutions solaires pour se prémunir des envolées des prix de vente de l'électricité. Dans le même temps, l'exploitation des sites éoliens et solaires français, à travers le mécanisme de reversement d'une partie des bénéfices réalisés par les producteurs sous contrat de complément de rémunération, aura permis de générer des contributions au budget de l'État de plusieurs milliards d'euros. 30,9 milliards d'euros sont attendus par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la période 2022-2023.



Ces constats sont issus du treizième *Baromètre des énergies renouvelables électriques en France*. Sous la forme de fiches synthétiques, cette publication dresse un état complet des dynamiques de huit secteurs au cours des douze derniers mois.

Ouvrage en libre téléchargement : [LIEN](#)



Contacts presse :

Observ'ER : Frédéric TUILLÉ - frederic.tuille@energies-renouvelables.org - 01 44 18 73 51

FNCCR : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91

Observ'ER

Organisme indépendant, Observ'ER publie informations et analyses sur le développement des énergies renouvelables en France et en Europe depuis 1980 : études multi secteurs d'intérêt général, ouvrages et magazines dédiés à l'actualité des filières renouvelables sont disponibles en ligne.

www.energies-renouvelables.org

FNCCR

Créée en 1934, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Territoire d'énergie est une association regroupant plus de 900 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid, d'eau et d'assainissement, de communications numériques, de valorisation des déchets, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).

www.fnccr.fr

Ademe

L'Ademe est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique du pays. Actrice du développement durable, elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement. Elle intervient, depuis la recherche jusqu'à la diffusion de l'information dans les domaines de la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.

www.ademe.fr